



Les personnes formées en génie à l'étranger

A P E R Ç U

Le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) et ses membres cherchent à accélérer le processus d'obtention de permis et d'emploi pour les personnes formées en génie à l'étranger, c'est-à-dire les immigrants qui ont fait leurs études en génie dans un autre pays que le Canada. Pour ce faire, le CCI a mis sur pied un projet appelé *De la considération à l'intégration*.

Le problème

- La difficulté qu'éprouvent les personnes formées en génie à l'étranger à obtenir leur permis d'ingénieur et à décrocher un emploi est un problème que la profession d'ingénieur prend très au sérieux.
- Pour résoudre ce problème, le CCI et ses membres (les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux) ont mis sur pied le projet *De la considération à l'intégration*, avec le soutien financier de RHDCC.

Nos solutions

- Lancé en janvier 2003, *De la considération à l'intégration* est un projet à trois étapes.
- Nous en sommes aux derniers stades de l'étape II, dont l'objectif était de formuler des recommandations sur les questions de l'emploi, de l'attribution de permis, de la langue, de la culture et de l'information.
- Un comité directeur fortement représentatif, après avoir consulté plus de 200 personnes et des douzaines d'intervenants variés, a présenté 17 recommandations au conseil d'administration du CCI au cours de son assemblée générale annuelle de mai 2004 ; elles ont été adoptées.

- Les recommandations font partie de quatre grandes catégories : étude du marché du travail, emploi, communications et attribution de permis.
- Voici un aperçu des recommandations formulées :
 - Créer un séminaire sur le travail au Canada ;
 - Établir une base de données sur les diplômés et les établissements d'enseignement internationaux reconnus dans le domaine du génie ;
 - Élaborer un site Web exhaustif à guichet unique à l'intention des personnes formées en génie à l'étranger ;
 - Mettre en œuvre un mécanisme d'approbation provisoire au niveau de l'organisme de réglementation. Ce mécanisme indiquera aux employeurs que le requérant a répondu à toutes les exigences d'attribution de permis, à l'exception de l'année d'expérience canadienne (par exemple, un permis d'exercice provisoire pourra être octroyé). Les employeurs pourront ainsi être assurés des capacités techniques et de communication des personnes formées en génie à l'étranger ;
 - Déterminer quels éléments du processus d'attribution du permis peuvent se dérouler à l'étranger, de manière à accélérer le processus à l'arrivée des immigrants au Canada.
- Le CCI et ses membres viennent tout juste de terminer un processus de consultation auprès d'organismes d'aide aux immigrants et de réglementation provinciaux et territoriaux afin de déterminer les progrès réalisés à l'égard de chacune des recommandations. La mise en œuvre débutera en 2005.

Contexte

Le CCI est l'organisme national regroupant les associations/ordre qui réglementent l'exercice du génie au Canada et qui attribuent des permis à plus de 160 000 ingénieurs au pays.



CONSEIL CANADIEN DES INGÉNIEURS
CANADIAN COUNCIL OF PROFESSIONAL ENGINEERS

Canada

Ce projet est financé par le Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Robyn Osgood, gestionnaire du projet • (613) 237-7400 poste 25 • robyn@blueprintpr.ca